

Le petit Saint Germierois

2017-1



Edito
Infos
Mairie
2/14



Actualités
15/17



Le verger
et un
circuit
pédestre
18/24



Le coin
des
dessins
25/27



Animation
28/39



Infos
Pratiques
40

— L'EDITO —



Chers amis,

Après cette longue période d'élections à répétition, pleine d'agitation et de calculs en tout genre, qui a décousu en profondeur les habitudes, les codes et les fondements de notre société, voici le moment bien mérité du repos estival, propice aux regroupements familiaux, aux rencontres entre amis, découvertes et voyages.

Je vous propose une pause lecture et vous laisse découvrir notre nouvelle édition du Petit Saint-Germierois qui contrairement aux apparences n'avait pas disparu, mais a lui-même fait une longue pause car sa « responsable de publication » était sur tous les fronts, et outre l'organisation des scrutins électoraux, fortement mobilisée par les multiples réunions nécessitées par la fusion de notre Communauté de Communes avec

deux autres communautés voisines. Vous retrouverez à ce sujet en page 10 quelques premières informations sur cette nouvelle entité qui a pris le nom de « **Terres du Lauragais** ».

En effet, ces derniers mois votre Conseil Municipal et votre Comité des Fêtes sont loin d'être restés inactifs et vous retrouverez tout le long des pages de ce petit journal les différentes actions entreprises par vos élus et les nombreux spectacles et manifestations qui ont permis d'égayer notre petit village.

Nous pouvons à ce sujet nous réjouir d'accueillir lors de ces spectacles de nombreuses personnes venues de « l'extérieur » et qui apprécient les charmes de notre village.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture et un très bel été..

Esther ESCRICH FONS

HORAIRES MAIRIE

Les Vendredis de 8H à 13H

Vous pouvez également laisser un message sur le répondeur de la Mairie au 05 61 83 16 28 ou envoyer un fax ou un mail **mairie-saint-germier@orange.fr**

PERMANENCE DES ELUS

Mme Le Maire vous recevra sur rendez-vous.

**MERCI DE CONTACTER LA
SECRETAIRE DE MAIRIE
AU 06 03 50 21 94
Pour convenir d'un RDV**

Journal gratuit édité à compte d'auteur -

Directeur de publication

Esther ESCRICH FONS

**Rédaction : Esther FONS et voir
différents articles**

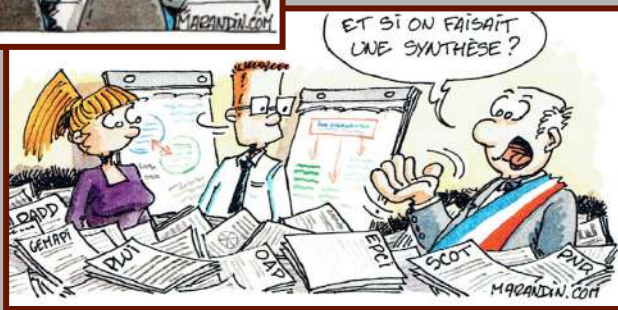
Siège : Mairie de Saint Germier

VOTRE MAIRIE

— SEANCES CONSEIL MUNICIPAL —

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux suivants sont à votre disposition en Mairie ainsi que les délibérations prises lors des différentes séances

DATE	Conseillers Présents	Délibérations votées
Jeudi 6 octobre 2016	10	2016-17
Mardi 18 octobre 2016	9	2016-18 à 2016-23
Mardi 8 Novembre 2016	8	2016-24 à 2016-25
Lundi 5 décembre 2016	6	2016-26 à 2016-27
Jeudi 15 décembre 2016	7	2016-28 à 2016-33
Jeudi 12 janvier 2016	7	2017-1 à 2017-2
Jeudi 23 mars 2017	8	2017-3 à 2017-10
Jeudi 13 avril 2017	9	2017-11 à 2017-12
Jeudi 23 mai 2017	6	2017-13 à 2017-15
Jeudi 20 juillet 2017	7	2017-16 à 2017-17



VOTRE MAIRIE

— INFOS COMPTE ADMINISTRATIF 2016 —

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	52 194.83	64 933.98
Section d'investissement	29 819.33	23 573.58

Report en section de fonctionnement 2015		35 470.18
Report en section d'investissement 2015	11 817.92	

TOTAL réalisations + report	93 832.08	123 977.74
------------------------------------	------------------	-------------------

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

REPORT FONCTIONNEMENT 2016	30 145.66
-----------------------------------	------------------

VOTRE MAIRIE

— INFOS BUDGET 2017 —

TAUX TAXES LOCALES	Pour mémoire 2016	VOTE 2017
TH	8.52	8.69 %
TFB	9.25	9.44%
TFNB	53.90	54.98 %

Subventions versées	2017
COMITE DES FETES	1800 EUROS
TENNIS CLUB	300 EUROS
ASSOCIATION CHASSE	50 EUROS
ASSOCIATION RPI	200 EUROS

VOTRE MAIRIE

— INFOS BUDGET 2017 —

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charge à caractère général	29 865.95 €	Produits et services	440.00 €
Charge personnel	6 510.00 €	Impôts et taxes	38 749.00 €
Atténuation de produits	10 500.00 €	Dotations et participations	22 559.00 €
Ecole et Autres charges de gestion courante	48 809.80 €	Autres produits de gestion courante	4 800.00 €
Charges financières	907.91 €	Report excédent 2016	30 145.66 €
Charges exceptionnelles	100.00 €		
TOTAL	96 693.66 €	TOTAL	96 693.66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opérations investissement	28 747.23 €	Subventions et emprunts	31 339.24 €
Remboursement emprunts	3 990.75 €	Dotations et excédent de fonctionnement	19 462.41 €
Solde d'exécution négatif reporté	18 063.67 €		
TOTAL	50 801.65 €	TOTAL	50 801.65 €

Nous tenons à votre disposition les différents documents CA 2016 et Budget 2017

— PROJET 2017—INVESTISSEMENT —

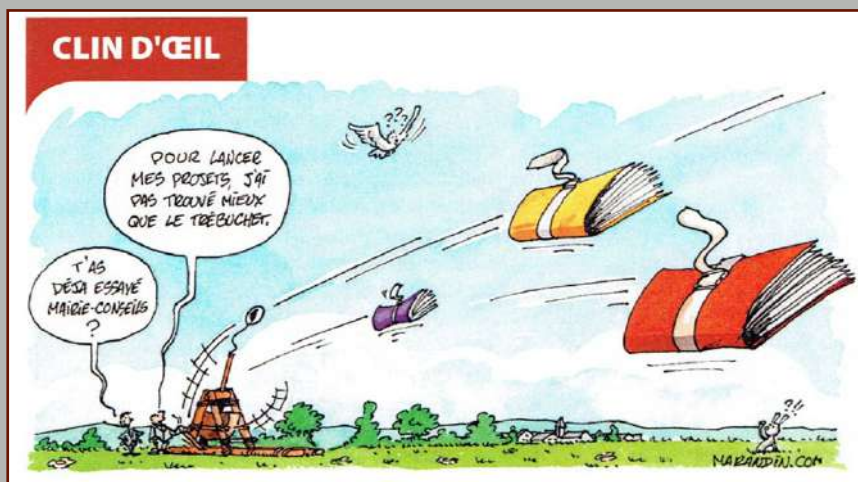
Comme prévu, cette année notre investissement se portera sur le projet du jardin public, aire de jeux, théâtre de verdure etc... déjà initié en 2016 par la plantation des haies champêtres.

Les travaux de terrassement débuteront en octobre 2017, la plantation des arbres fruitiers et le recouvrement des buttes se dérouleront en décembre 2017.

Pour cet investissement nous avons sollicité le Conseil Départemental, l'Etat, et la Réserve Parlementaire. A ce jour, nous avons obtenu d'ores et déjà les subventions suivantes :

- **6000 euros** de la réserve parlementaire soit 38,37 % du montant HT de notre projet.
- **3 127 euros** de la DETR (ETAT) soit 20% du montant HT de notre projet.
- Nous sommes dans l'attente de l'obtention d'environ **20%** complémentaires provenant du Conseil Départemental.
Le dossier a été accepté et passera en commission en septembre 2017.

Notre projet serait ainsi subventionné à hauteur de 80% du hors taxes.



VOTRE MAIRIE

— ACCESSIBILITE —



Pour permettre à tous l'accès à nos bâtiments communaux
Le Conseil Municipal a en mai 2017 décidé d'élaborer un **dossier ADAP—**

Agenda d'Accessibilité Programmé afin de le déposer en Préfecture auprès des services de la Direction Départementale des Territoires. Ce dossier comprend la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de trois ERP communaux (établissement recevant du public)

Les travaux à réaliser pour la mise en conformité dans le cadre du présent agenda s'étalent sur 4 années de 2018 à 2023. Motivée par des raisons budgétaires la Mairie de SAINT GERMIER demande une dérogation afin d'équilibrer les dépenses relatives aux travaux de mise en accessibilité.

Suite à un diagnostic élaboré par le bureau d'études TCE les travaux à réaliser sont ci-dessous résumés. (des subventions seront sollicitées aux différents organismes)

FOYER—MAIRIE

- **Rez de chaussée** : sur la zone entre la mairie et les sanitaires une place handicapée sera matérialisée par un marquage au sol et un panneau réglementaire. Jusqu'à la porte d'entrée une rampe et l'élargissement du trottoir seront réalisés ainsi qu'une rampe amovible pour l'accès intérieur du rez-de-chaussée

Pour mise en relation avec les bureaux situés en R+1, une sonnette avec interphone seront mis en place à hauteur réglementaire.

Des panneaux réglementaires de signalisation complèteront ces aménagements. Des bandes de guidage seront posées de la rampe à l'accès de la place de stationnement.

- **Accès R+1** :
 - mise aux normes de l'escalier : une dérogation sera sollicitée pour l'accès aux bureaux distribués par une coursive. Seront réalisés :
 - marquage réglementaire
 - bandes podotactiles
 - rénovation arrivée et départ de la main courante existante
 - pose d'une deuxième main courante
 - Aménagement d'1 bureau en rdc pour pallier à la demande de dérogation
 - Sanitaires actuels supprimés et création de sanitaires extérieurs (préau)

VOTRE MAIRIE

— ACCESSIBILITE suite —

- **Foyer** : amélioration de l'acoustique par la mise en œuvre d'un faux plafond de plaques de plâtre phonique perforées.

SANITAIRES PUBLICS

L'installation actuelle des sanitaires affectés au foyer sera démolie et reconstruite à proximité du préau. Un nouvel équipement en application des règles d'accessibilité en vigueur sera réalisé. L'accès sera équipé de bandes de guidage depuis la place handicapée.



EGLISE

La création d'une place « handicapé » avec repérage au sol et panneaux permettra de conserver l'espace vert. Une rangée de bancs amovibles à l'intérieur de l'édifice peut être déplacée pour laisser place à une zone pour fauteuils roulants. Un panneau indiquant l'inaccessibilité de la tribune sera mis au bas de l'escalier. La mise aux normes de l'installation électrique intègre l'accessibilité aux dispositifs concernant la hauteur des commutateurs, la qualité de la luminosité soumise à un nombre de lux adaptés aux problématiques des handicapés visuels.

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1	SANITAIRES PUBLICS EGLISE	création de sanitaires publics - Construction complète Mise aux normes électriques
Année 2	MAIRIE - FOYER	Aménagement du rez de chaussée
Année 3	Rien	Création d'une place de stationnement handicapé
Période 2 (années 4, 5 et 6)	MAIRIE - FOYER + EGLISE	Mairie Foyer : Amélioration accès étage Eglise : Création d'une place de stationnement handicapé
Période 3 (années 7, 8 et 9)		
		Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1		17 500 HT
Année 2		1 200 HT
Année 3		2 050 HT
Période 2 (année 4, 5 et 6)		2 700 HT
Période 3 (année 7, 8 et 9)		0
Total		23 450 HT

VOTRE MAIRIE

—COMMUNAUTÉ DE COMMUNES— —TERRES DU LAURAGAIS—

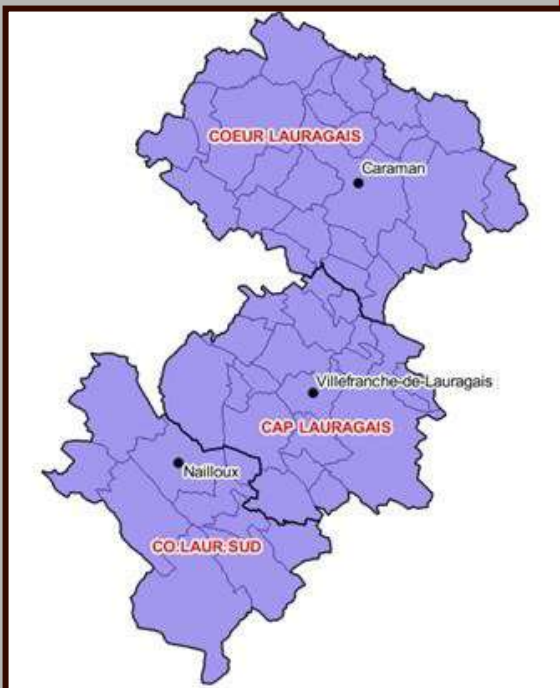
Par arrêté du 12 décembre 2016, le Préfet de la Haute Garonne a prononcé la fusion des Communautés de Communes :

- Cap Lauragais (Villefranche de Lauragais)
- Cœur Lauragais (Caraman)
- CoLaurSud (Nailloux)

et crée, à compter du **1er janvier 2017** une communauté de communes dénommée **TERRES DU LAURAGAIS**, dont le siège social est à Villefranche de Lauragais.

Les différents services rendus aux administrés sont maintenus dans leur intégralité et vos interlocuteurs habituels demeurent à votre écoute depuis le 1er janvier 2017 aux adresses et coordonnées habituelles.

Les comptes-rendus des différents conseils communautaires sont à votre disposition en Mairie ou à la demande en attendant la mise en place du site internet de la Communauté de Communes. Une lettre d'informations est en cours d'élaboration et paraîtra à la rentrée 2017.



VOTRE MAIRIE

— JARDINAGE ET BRICOLAGE —

Selon l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 les travaux de jardinage et de bricolage sont réglementés.

Ces travaux, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc... ne sont autorisés que :

- **les jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30**
- **Les samedis de 9H00 à 12h00 et de 15H00 à 19H00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 18H00**



Merci de respecter le repos de vos voisins.

— CAMBRIOLAGES - quelques conseils -

- **Veiller à la fermeture des portes et des fenêtres**
- **Ne portez aucune indication de vos noms et adresses sur votre trousseau de clés**
- **Avant de partir en vacances, venez vous inscrire au dispositif « Opération tranquillité vacances » auprès de la Gendarmerie**
- **Prévenez vos voisins de vos absences**
- **Placez vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture en lieu sûr**
- **Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres**

— Les 5 réflexes en cas de vol à l'étranger —

- **Portez plainte auprès des autorités de police locales**
- **Pour vos pièces d'identité, contactez le consulat de France**
- **Pour votre carte bancaire appelez le Serveur interbancaire d'opposition au 00 33 442 605 303**
- **Pour vos billets d'avion, contactez la compagnie aérienne**
- **Déclarez votre sinistre auprès de votre assurance**

— BASE INFORMATIQUE DOCVERIF —

Dans le cadre de la lutte contre les usurpations d'identité et la fraude documentaire, le Ministère de l'Intérieur a créé l'application DOCVERIF afin de permettre aux forces de sécurité intérieure de pouvoir vérifier la validité des cartes nationales d'identité (CNI) et des passeports qui leur sont présentés lors des contrôles d'identité.

Les données contenues dans cet outil informatique permettent donc de connaître les titres d'identité suite aux déclarations de perte ou de vol, et suite à des décisions de l'administration (obtention induue, interdiction de sortie du territoire, etc). Ces données sont également mentionnées dans le système d'information Schengen et sur le fichier d'Interpol.

L'invalidation d'un titre est irréversible et le rend inutilisable afin de prévenir les usurpations d'identité. Or un certain nombre d'usagers utilisent en toute bonne foi un titre retrouvé mais invalidé.

Auquel cas, lors d'un déplacement hors du territoire national, les usagers s'exposent à être retenus par les autorités locales en cas de contrôle d'identité faisant appel au Système d'information Schengen et à avoir leurs titres saisis.

Il convient donc de retourner à la Préfecture pour destruction, les titres, déclarés perdus ou volés, ayant été retrouvés.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser

Entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, auprès de la Mairie.

Justificatifs à fournir :

- carte identité française en cours de validité (recto-verso) ou passeport en cours de validité
- Livret de famille

Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

La mairie délivre une attestation de recensement.



VOTRE MAIRIE

— CARTE NATIONALE IDENTITE —



Validité de la Carte Nationale d'identité

Depuis le 1^{ER} JANVIER 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- *les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.*
- *Les nouvelles cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.*

***ATTENTION :** cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.*

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les états membres de l'Union Européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte d'identité comme document de voyage.

Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage :

Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, République Tchèque, Saint Martin, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie (uniquement les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme, Turquie.

Les autorités des pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage : Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Pays Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Suède, Liechtenstein, Vatican, Albanie, Egypte, Maroc

Les autorités des pays suivants ne reconnaissent pas la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage: Belgique, Lituanie, Norvège.

VOTRE MAIRIE

— ARRIVEES —

BIENVENUE A SAINT GERMIER
Famille GAYON BODART lieudit en Pauzié

— NAISSANCES —

**Loïc est heureux de vous annoncer
 l'arrivée de son petit frère Mathieu le 27 fé-
 vrier 2017**

**Toutes nos félicitations aux parents Romaric
 KERVEILLANT et Cécile CUINET domiciliés au lieudit En Palaye.**



— DATES A RETENIR —



	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentree des enseignants	Reprise des cours : vendredi 1er septembre 2017		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2017		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2017 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2017		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2017 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2018		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 10 février 2018 Reprise des cours : lundi 26 février 2018	Fin des cours : samedi 24 février 2018 Reprise des cours : lundi 12 mars 2018	Fin des cours : samedi 17 février 2018 Reprise des cours : lundi 5 mars 2018
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 7 avril 2018 Reprise des cours : lundi 23 avril 2018	Fin des cours : samedi 21 avril 2018 Reprise des cours : lundi 7 mai 2018	Fin des cours : samedi 14 avril 2018 Reprise des cours : lundi 30 avril 2018
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 7 juillet 2018		

ACTUALITE

— LEGISLATION —

Suppression des juges de proximité

La loi organique n°2016-1090 du 8 août 2016 supprimera les juridictions de proximité à partir du 1er juillet 2017. Les affaires civiles (litiges inférieurs à 4000 euros, conflits de voisinage...) dont elles s'occupaient relèveront à cette date du tribunal d'instance ou de police.

— SECURITE ROUTIERE —

Sur les routes, les radars ne jouent plus à cache-cache.

Depuis le 1er mars, deux nouveaux panneaux routiers avertissent des contrôles de vitesse de manière plus explicite. L'un informe les usagers de la présence d'un radar et de la vitesse limite autorisée. L'autre signale des portions de route sur lesquelles sont placés des radars mobiles et la distance sous contrôle.



— CONSOMMATION —

Partager pour économiser

Le covoiturage, les échanges de savoir ou de service, les achats de produits d'occasion redonnent le sourire au porte-monnaie des Français. Cette consommation collaborative leur permet d'économiser 257 euros, mais aussi de gagner 238 euros en moyenne par an.

— NUMERO SPECIAL 116 117 —

Le 116 117 permettra de joindre un médecin de garde.

Un numéro de téléphone national unique permettra bientôt de joindre un médecin de garde lorsque les cabinets seront fermés.

En test en Corse, dans les Pays de la Loire et en Normandie, le 116 117 sera déployé dans les autres régions de l'Hexagone d'ici la fin de l'année.

— SECURITE SOCIALE—

Commandez votre carte Vitale en ligne



Depuis 2016, il est possible de commander votre carte Vitale depuis votre compte www.ameli.fr. Il suffit de se connecter, de vérifier les informations et de numériser une photo d'identité récente ainsi qu'une pièce d'identité. Vous recevrez votre carte sous deux semaines environ.

— DIABETE—

Des lentilles qui mesurent la glycémie



Des scientifiques ont mis au point une lentille de contact capable de mesurer la glycémie dans les larmes et d'envoyer des données en temps réel à un logiciel. Présentée au congrès de l'American Chemical Society en avril dernier, cette innovation s'appuie sur une technologie utilisée pour les écrans de smartphone. Un moyen pour le diabétique d'adapter des doses d'insuline au plus juste sans se piquer le bout du doigt !

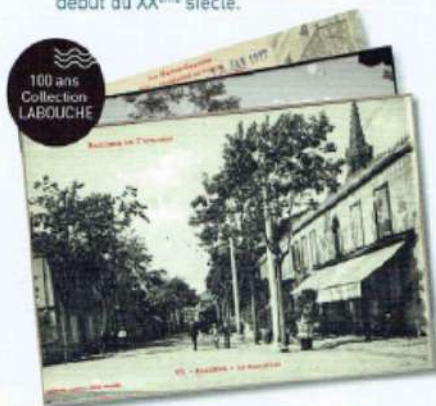
— CONSEIL DEPARTEMENTAL —

ET SI NOUS FABRIQUIONS ENSEMBLE LE PLUS GRAND ALBUM PHOTO DE NOTRE DÉPARTEMENT ?

RE 
**PHOTO
GRAPHIONS**
LA HAUTE-GARONNE

Au siècle dernier, la maison d'édition Labouche a photographié les villes et villages de notre département afin d'en tirer des cartes postales dont l'entreprise faisait commerce.

Ces clichés sont précieusement conservés aux Archives départementales et constituent un formidable témoignage de la vie en Haute-Garonne au début du XX^{ème} siècle.



100 ans plus tard... nous vous invitons à participer à une grande collecte de photographies visant à constituer un fonds actualisé du patrimoine haut-garonnais.

Vous êtes amateurs de photographies, captez le banal et l'extraordinaire de nos communes, les paysages et les gens qui les animent. En partageant ce que vous avez devant les yeux, vous contribuez à l'élaboration d'un patrimoine collectif.

Parmi les 250 photos de la maison d'édition Labouche proposées, sélectionnez une image et reproduisez-la aujourd'hui en 2017 en respectant les grandes lignes du cadrage initial. Cela permettra dans la restitution de comparer une époque à l'autre.

Les Archives départementales garderont et classeront précieusement vos photos, créant ainsi, grâce à vous, un nouvel héritage pour les générations futures... et une grande exposition à partir de vos meilleurs clichés.

...et maintenant c'est à vous !

POUR PARTICIPER À L'AVENTURE RIEN DE PLUS SIMPLE !

Retrouvez toutes les infos et modalités de participation sur

haute-garonne.fr/rephoto



Les Haies de Saint-Germier

Une haie intégrée
dans le paysage pour
se protéger du vent

Témoignage de Sophie FABRE,
planteuse à SAINT GERMIER

Nous habitons une maison isolée avec un paysage de champs cultivés, près d'une jachère et d'un bois.

Nous avons demandé conseil à Arbres et Paysages d'Autan afin que notre plantation soit adaptée aux conditions pédoclimatiques et pour avoir une haie bien intégrée dans le paysage ! La plantation s'est faite sur une longueur



de 50m en double rangée, alternant arbres et arbustes d'essences locales... de quoi faire variée au fil des saisons. Avec un bon décompactage de la terre au préalable et une bonne épaisseur de paillage les jeunes plants se sont vite installés. Au bout de 2 années, notre haie vit sa vie et nous n'avons plus à intervenir !

Nous sommes heureux de participer à la reconstruction d'un peu de biodiversité dans notre campagne lauragaise qui manque parfois cruellement de haies champêtres !

(extrait bulletin n°43 Arbres et Paysages d'Autan)

Le verger de Saint Germier

un projet d'aménagement paysager partagé

extrait bulletin n°43
Arbres et Paysages d'Autan

Témoignage
d'Esther ESCRICH FONS,
Maire de SAINT-GERMIER

Située dans le Lauragais, la commune de SAINT GERMIER compte 120 habitants. La configuration de notre village et la répartition de son habitat ne se prêtant guère au rapprochement de la population, il m'a paru nécessaire de trouver un lieu de rencontre intergénérationnel. Dans cette optique, la commune a décidé de créer un jardin citoyen, avec l'acquisition en 2015 d'un terrain à proximité de l'axe reliant les 2 parties du village : le CAUE, Arbres et Paysages d'Autan et Sophie FABRE, paysagiste, ont été sollicités afin de réfléchir à un projet d'aménagement permettant de créer un espace de rassemblement autour d'activités de plein air, tant sportives que culturelles. Il est prévu une aire de jeux, un théâtre de verdure, une aire de pique-nique pour les habitants et les promeneurs, mais aussi la plantation d'un verger partagé pour embellir le site. Offrant un magnifique belvédère sur la campagne environnante, l'aménagement permettra de respecter le cadre paysager. Le projet va se réaliser en 2 étapes. Première phase : décembre 2016 avec la plantation d'une haie paysagère qui délimite le terrain mais aussi reconstruit un écosystème par la diversité des arbres et arbustes plantés ; la deuxième phase au dernier trimestre 2017 avec les travaux de terrassement des aménagements et la plantation des arbres fruitiers.

Et son aménagement



Une démarche participative réunissant les habitants En décembre 2016, les habitants du village et les bénévoles d'Arbres et Paysages d'Autan ont participé à la première phase par la plantation de la haie paysagère avec l'aide technique de William FARAGO et de Sophie FABRE. !

Les conseils de plantation et de paillage se sont révélés nouveaux et éclairants pour la plupart des participants. Les apprentis planteurs se sont revigorés au moment du déjeuner autour d'un buffet campagnard sous un magnifique soleil d'automne. Suite du projet dans un an pour la plantation des fruitiers, d'ici là on regardera la haie du verger pousser



Le verger de Saint Germier

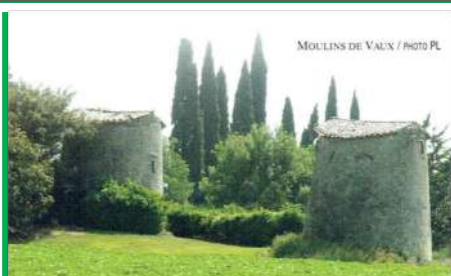


**Plantation des haies
champêtres 1ère phase
en photo**

Journée participative du 8 décembre 2016



Balade près de chez vous



Le lac et l'observatoire

D'une crête à l'autre, du Vaux à Bélesta au cœur du Lauragais avec ses coteaux de blé et de tournesol.

A 10 KM de ST Germier

Pour rejoindre le Vaux prenez la D2 en direction de Revel

PR 27

MOYEN

3H • 11,7KM

1 Depuis la place du village, passer devant l'église et tourner à gauche sur la première route après le cimetière. Dans la descente, virer à droite sur un petit chemin enherbé qui descend vers le lac, puis à gauche pour le contourner et atteindre l'autre rive. Longer le lac. À l'extrémité, prendre à gauche après le petit pont sur le chemin enherbé qui suit un ruisseau, jusqu'à un carrefour.

2 Tourner à droite pour monter sur la crête et contourner un grand champ. En suivant ce chemin puis une petite route, descendre à la D 18 ; la suivre vers la droite et, au croisement, virer à gauche.

3 Franchir le petit pont et continuer vers la gauche. À la ferme d'En Céli, monter à droite par un chemin de terre sur la colline. Longer un bois à gauche puis le traverser.

4 Tourner à droite au coin du bois. Après une longue descente douce, atteindre la D 54 ; la suivre en face jusqu'au village de Bélesta. Tourner à gauche et cheminer dans les ruelles pour atteindre l'église. S'engager en face sur la D 54. Ignorer la D 72 à gauche, passer près d'un observatoire, puis d'un hameau. Laisser le chemin de la Plane à gauche.

5 Juste après un petit pont, s'engager à droite sur un chemin : longer ainsi le ruisseau des Rotis sur 300 m et bifurquer vers la gauche pour suivre le talus et la lisière des bois jusqu'à une petite route. Monter à gauche.

6 Dans le virage à droite, partir à gauche. Dans le creux du vallon, remonter vers la droite et, à la fourche, descendre à droite. Après la ligne haute tension, aller à droite. À la route, tourner à gauche et continuer tout droit pour rejoindre le départ en passant devant les anciens moulins et le château.

S SITUATION

Le Vaux, à 26 km au nord de Castelnau-d'Aud par les D 624, D 622 et D 18

P PARKING
place du village

DÉNIVELLÉE
altitude mini et maxi,
dénivellée cumulée à la montée



B BALISAGE
jaune

V CIRCUIT VTT

E CHEMIN EQUESTRE

A DÉCOUVRIR...

> En chemin :

- lac du Vaux
- villages et châteaux du Vaux ainsi que de Bélesta en Lauragais
- points de vue
- plusieurs moulins
- observatoire de Bélesta

Le lac du Vaux et l'observatoire de Bélesta



ASTRONOMIE

L'OBSERVATOIRE DE BÉLESTA EN LAURAGAIS

L'observatoire de Bélesta, situé à l'entrée ouest du village à une quarantaine de kilomètres du centre de Toulouse, bénéficie d'un environnement favorable car la pollution lumineuse y est faible. En revanche, le vent d'autan, violent et relativement fréquent, entraîne des limitations d'emploi de l'instrument. Il a été construit par l'association d'astronomie ADAGIO. Sa coupole de 6 mètres abrite un télescope de 82 cm de diamètre, l'un des plus puissants télescopes amateurs d'Europe. Cet instrument, opérationnel depuis 1996, est utilisé par les astronomes amateurs de l'association pour réaliser des images des astres les plus faibles, et participer parfois à des

travaux de recherche en coopération avec des astronomes professionnels.



GALAXIE SPIRALE M74, PHOTOGRAPHIÉE
DANS LA NUIT DU 14 AU 15 SEPTEMBRE 2002 /
PHOTO ASSOCIATION ADAGIO - OBSERVATOIRE DE BÉLESTA EN LAURAGAIS



— LE COIN DES DESSINS —



Dessin paru dans le journal espagnol EL PAIS

— LE COIN DES DESSINS —



— DES PETITS SAINT GERMEROIS —



**MERCI AUX ARTISTES
JULIETTE, MACÉO
ET FLAVIO**



— FETE DE SAINT GERMIER —



LA CEREMONIE



— DIMANCHE 14 MAI 2017 —

LES ARTISTES



Les Demoiselles Harmony



— FETE DE SAINT GERMIER —

LA PECHE AUX CANARDS



— DIMANCHE MAI 2017 —

LES INVITES



TENNIS CLUB SAINT GERMIER



**Dimanche
21 mai 2017**

**Grand nettoyage de
Printemps, et rumba du pinceau
sur le court
du tennis Club de
Saint Germier !**

**Un grand merci aux
adhérents pour leur implication et application !**



Cette année, les adhérents du tennis ont décidé de repeindre le mur d'entraînement qui était fissuré et dont la couleur était passée, ce mur comme le terrain ayant été construit en 1988.

Pendant que certains peignaient, d'autres rattachaient le grillage qui avec le temps s'était distendu et le grillage de la porte qui avait été coupé .

Ce dimanche 21 mai, le mur ayant été préalablement réparé des fissures existantes, jour de peinture effectué par les adhérents, ensuite nous nous sommes retrouvés pour partager un repas sous un soleil radieux.

Sylvie Cremey

— EXPOSITION A SAINT GERMIER —

M
A
N
D
A
L
A



Claire GUERRERO, habitante de Saint Germier, a exposé son travail les 1er et 2 juillet, des œuvres remplies de talent et d'émotion. L'artiste a obtenu un vif succès, certaines de ses œuvres vont partir même pour Washington !

Un Grand Bravo à Claire !

FESTIVAL DEODAT DE SEVERAC



LE DUO UN THE POUR DEUX

Des musiciens
d'exception
Pour une soirée
particulière-
ment
réussie devant
une
assistance
nombreuse



— SAMEDI 17 JUIN 2017 —

Le duo **UN THE POUR DEUX** est né de la rencontre de deux musiciens du Berry aux accents swings qui sont allés chercher dans leurs vieux cartons des chansons issues du répertoire populaire français et anglophone, et qu'ils interprètent avec humour et bonne humeur sur des rythmes entraînants entre Shuffle et Swing.

Patrick Rameau (chant-guitare-kazoo):

Fondateur du duo, il est également co-créateur et compositeur de la comédie musicale *Neige en Palestine* de Hans Bavinck entre 1998 et 2002. Il est en outre compositeur du programme de ciné-concert *Arrière-Courts de l'Hallu-Ciné*, et a intégré ou créé diverses formations musicales entre 1989 et 2004 (Les Stabilos- Les Touristes- Loch Ness- Mamie Wata- Kamara- Pause Café ...)



Mathieu Jardat (contrebasse)

Bassiste des groupes Jam Session Bandïa, Mampy Rocksteady et Aléas, et contrebassiste du programme de ciné-concert *Arrière-Courts de l'Hallu-Ciné*, il a acquis son expérience scénique au sein de groupes aux influences variées, allant du blues (avec le groupe Sakhar) au reggae (avec le groupe Toubab Skank), en passant par le free jazz (avec le groupe Fazz), et a suivi une formation professionnelle à l'école des musiques vivantes Music' Halle (Toulouse)

— THEATRE A SAINT GERMIER —



« L'Histoire des ours pandas racontée par un saxophoniste qui a une petite amie à Francfort »

Samedi 8 juillet 2017, 20h31 à
Saint-Germier, en Haute-Garonne.
Dans la salle des spectateurs dans

l'expectative,

Sur la scène, un homme, une femme, dans un lit.

Lui, Michel Pailhole, est saxophoniste. Elle, on ne sait pas, mais elle est là, dans son lit.

Il lui demande « Nous avons fait l'amour ? ».

Elle lui répond : « Là n'est pas la question ».

Il lui demande de rester 9 nuits. Elle accepte le pacte.

Nous vivons avec eux chacune des 9 nuits.

Un texte un peu surréaliste, poétique, où l'imaginaire prend toute sa place.

Une histoire d'amour ? Peut-être...peut-être pas...Mais ces deux-là vivent quelque chose de fort et, qui plus est, fort étrange.

Le répondeur téléphonique, lui, laisse très régulièrement des messages à notre saxophoniste qui ne rappelle personne Et pour cause... Il quitte ce monde.

Cette femme, est-elle un rêve, fruit de l'imagination de cet homme ? Est-elle une passeuse d'âmes ? Toujours est-il qu'elle l'accompagne dans ce nouveau et dernier voyage, lui apprend mille et une choses, à regarder et ressentir différemment.

Ce huis clos nous prend par sa magie et sa poésie. Il nous pose mille et une questions : sur l'amour, l'homme et la femme, la solitude, la vie et la mort, le passage... et l'ailleurs.

— SAMEDI 8 JUILLET 2017 —



La Compagnie des Mots à Coullisses nous propose de découvrir le monde particulier, étrange et poétique de Matéi Visniec, auteur né en 1956 en Roumanie, qui vit aujourd'hui en France.

Elle, c'est Sandrine Roullier, blonde, diaphane.

Lui, le saxophoniste, c'est Pascal Baffert, au regard d'un bleu limpide. Les deux comédiens incarnent parfaitement ces 2 êtres de « l'entre-deux-mondes ».

Une heure et 15 minutes vécues hors du temps, scandées par ces 9 nuits qui, l'une après l'autre, nous rapprochent de la réalité finale... Ce n'est que lors de la dernière nuit que nous connaissons l'explication du titre étrange de la pièce : « L'Histoire des ours pandas racontée par un saxophoniste qui a une petite amie à Francfort ».

Après le spectacle, le temps de partage avec les comédiens a été des plus chaleureux. L'air de la nuit était doux, la compagnie agréable, et il faisait bon vivre cette nuit d'été à Saint-Germier.

Ils ont promis de revenir très vite avec de nouveaux textes toujours aussi surprenants, et nous leur avons promis d'être là !

Claire GUERRERO

— AGENDA... A VENIR —



Après "Vieux Frère Du côté de chez Bourvil"

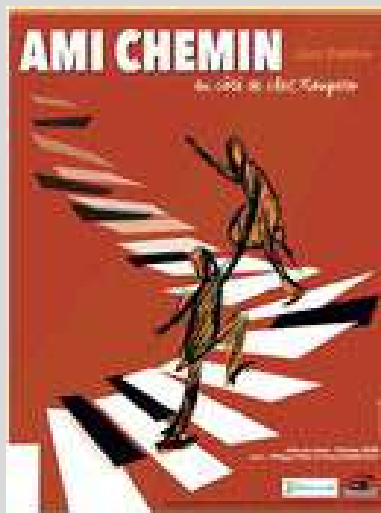
Pascal Marcault et
Philippe Piau
reviennent et nous proposent

Du Côté de Chez Nougaro

SAMEDI 14 OCTOBRE 2017

A 20H00

(suivi d'un repas partage)



Bienvenue dans un bar où il fait bon jazzer
autour des chansons de Claude Nougaro !

On entre ici pour se faire un bon cocktail de
swing, de tendresse et d'énergie.

On s'y raconte en chanson des histoires
d'amour, d'amitié, de passion.

De quoi se donner envie de fêter la vie à grands coups de poésie, de jazz, de
cinéma.

Un mélange à mi-chemin entre théâtre et musique, servi par deux amis qui
cheminent ensemble de longue date, avec dans leurs bagages la vitalité, la
passion et le regard étonné sur l'humanité de Claude Nougaro.

Ah, la vie ! Quelle histoire !

— NOUGARO A SAINT GERMIER —



Les arrangements musicaux sont construits autour d'un seul instrument : l'orgue Hammond, instrument mythique du jazz, du blues, du rock... Un instrument capable d'exprimer la puissance comme la délicatesse, dans une large palette d'émotions. Rien d'étonnant qu'on le retrouve dans de nombreux albums de Claude Nougaro...

Pour moi, disait Claude Nougaro, un poète, c'est pas un penseur. C'est un type qui a le sens du rythme, un visionnaire qui veut traduire sa musique avec des images. Le cinéma, la poésie, la musique et puis le swing, la tendresse, l'énergie...

Après «Vieux Frère, du côté de chez Bourvil», Pascal Marcault et Philippe Piau ré-en-chantent ce répertoire qui a rythmé leur jeunesse. A mi-chemin entre théâtre et musique, ce duo d'amis tape une nouvelle fois dans le do, juste là, au coin du coeur.

Clarisse Léon, metteur en scène.

...INFOS PRATIQUES...

...DECHETTERIE « TERRES DU LAURAGAIS » ...

Horaires d'ouverture



1er octobre au 31 mars

Lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

1er avril au 31 septembre

Lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Déchets refusés : ordures ménagères, pneumatiques, amiante, cadavres d'animaux, produits explosifs, déchets infectieux (médicaments...) , déchets industriels.

...TELEPHONES D'URGENCE...

Police Secours	17	SOS Médecins	05 61 33 00 00
Pompiers	18	Centre anti poison	05 61 77 74 47
SAMU	15	EDF	0810 333 081
SIEMN	05 62 18 62 62		
Pharmacie de garde		sosgardes.fr ou	3237
Pharmacie de nuit		05 61 62 38 05	
Urgence depuis un portable		112	
Urgence pédiatrique à Purpan		05.61.77.22.33	

...NUMEROS UTILES...

Cure Villefranche	05.61.81.62.18
Perception Villefranche	05.61.81.62.21
Gendarmerie Villefranche	05.34.66.69.60
Pôle emploi	05.62.71.82.28
La Poste à Villefranche	05.62.71.75.60
Gare SNCF Villefranche	05.61.81.60.29
Office du tourisme Villefranche	05.61.27.20.94
Bibliothèque Villefranche	05.61.81.46.11
Ciné Bor	05.34.66.14.33
Piscine Villefranche	05.61.81.64.30